DROITS UNIVERSITAIRES 2023-2024

DCG – DIPLÔME COMPTABILITÉ-GESTION

(Coût fixe)

- ▶ 1ère année (en formation initiale): 4400 € (une seule facture sera adressée la 1ère année)
- ▶ 2° / 3° année : Formation en alternance
- → Alternance sous contrat d'apprentissage : Le coût de la scolarité est pris en charge en totalité par l'OPCO de la branche professionnelle concernée.
- → Alternance sous contrat de professionnalisation : Le coût¹ est à la charge de l'entreprise ou du cabinet d'expertise comptable accueillant l'étudiant(e).

Le financement s'effectue par les OPCO sur la base d'un forfait horaire fixé par accord conventionnel propre à chaque branche professionnelle.

Pour établir un devis contacter : Marion Baritaud – mbaritaud@ices.fr

Contact pour des informations sur la formation : Loïc Floury – Ifloury@ices.fr

Droits d'inscription: 590 € versés à l'inscription universitaire (frais non remboursables)

Si un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage est déjà signé avec l'entreprise et transmis au secrétariat des étudiants, vous ne versez pas les droits d'inscription.



¹ Pour les étudiants de 2° et 3° année qui n'auraient pas trouvé d'entreprise, le tarif de la première année s'appliquera, soit 4400 € / an